



## Ville de Saint Germain du Puy

### Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2015

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Saint Germain du Puy le jeudi 2 avril 2015 à 19h15, sous la présidence de Maxime CAMUZAT, Maire.  
19 Conseiller(e)s étaient présent(e)s, 3 étaient absent(e)s et avaient donné pouvoir.

Martine DANCHOT, Maire-adjointe, a été désignée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, le Maire a tenu à féliciter Roland BOUAL, Conseiller Municipal Délégué, pour sa récente élection au bureau du SIRDAB (Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère), au sein duquel il siège comme représentant de la commune.

Le Maire a ensuite présenté au Conseil Municipal Isabelle PEZARD, nouvellement recrutée au sein de secrétariat du Maire, des Adjoints et des Assemblées.

Le Maire a ensuite proposé d'ajouter à l'ordre du jour de la séance le point additionnel qui avait été préalablement transmis au Conseil, concernant la question de l'éventuel transfert de la piscine municipale à Bourges Plus, tout comme celui de la bibliothèque. Accord du Conseil.

#### **Compte-rendu des opérations effectuées par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal a pris acte des opérations effectuées par le Maire dans le cadre des décisions prises par délégation, en application de la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014. Il s'agit notamment :

- .de la signature d'un contrat de cession de droits avec MIKROKOSMOS pour un concert dans le cadre de la journée pour l'égalité homme-femme du 8 mars dernier ;
- .du renouvellement de l'adhésion de la ville à l'association FONDATION DU PATRIMOINE ;
- .de prise en charge de formation pour des agents du pôle technique municipal ;
- .de la demande de mise en marché d'une coupe de bois auprès d'UNISYLVA ;
- .du renouvellement de deux abonnements de services auprès de BERGER LEVRAULT ;
- .de la signature d'un contrat avec l'association LE CINÉMA S'EXPOSE pour l'exposition « La télé de papa : l'O.R.T.F » présentée à la bibliothèque municipale ;
- .de la signature de baux relatifs aux marais communaux ;

- .de la renonciation à divers droits de préemption de la collectivité sur des cessions de propriétés privées, notamment 7 maisons ou parcelles de terrains situées dans le bourg de la commune ;

- .de l'approbation de cessions de lots non-bâtiés situés dans le lotissement « Les Terres des Chailloux » par la SEM TERRITORIA à divers acquéreurs.

## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BOURGES PLUS**

### **Transfert de la piscine et de la bibliothèque à Bourges Plus**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, de Denis RAYMOND, 4ème Maire-adjoint en charge des Sports et de Yves LAUVERGEAT, 7ème Maire-adjoint en charge des Affaires Culturelles, émis un avis défavorable au transfert de la piscine et de la bibliothèque à Bourges Plus, transfert évoqué par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'une nouvelle compétence envisagée au 1er janvier 2016.

La Commission Générale du Conseil Municipal s'était réunie le 4 mars dernier pour en débattre, compte-tenu des enjeux importants pour la ville.

Cet avis sera donc indiqué à Bourges Plus avant que le Conseil Municipal n'en soit officiellement saisi.

## **AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

### **Budget Primitif 2015**

Le Maire et Magalie MARAFFON, 8ème Maire-adjointe en charge des finances, ont ensuite présenté le projet de budget 2015 qui a été préparé dans le cadre défini par les orientations budgétaires dont le Conseil Municipal avait débattu le 17 février dernier. Ce projet a été examiné et validé par la Commission des Finances et la Commission Générale du Conseil Municipal.

Le Maire a dans un premier temps évoqué le contexte de ce budget.

Il s'inscrit dans le climat national et local décrit lors de ces orientations.

Sur un plan général, ce projet de budget est fortement marqué cette année par une baisse importante des recettes. La dotation globale de fonctionnement (DGF) va considérablement diminuer cette année, le prélèvement opéré sur cette DGF au titre de la contribution de la ville 2015 au redressement des comptes publics devrait cette année être de l'ordre de 112 500 €, après avoir été de 45 623 € en 2014, soit plus de 200 000 € en deux ans.

Pour mémoire, cette DGF était de 599 112€ en 2010.

Pour 2015, et avant notification officielle de cette dotation que les services de la mairie n'avaient pas au jour d'élaboration du rapport, la ville devrait recevoir 416 422 €, faisant passer cette dotation à environ 6,6 % (au lieu de 10 %) des recettes. Au regard de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2014-2019, ce montant devrait d'ailleurs être encore inférieur en 2016 et 2017. A noter que le jour même de cette séance, le montant de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) que va percevoir la ville a été notifié. Il se trouve être légèrement supérieur à celui qui était prévu au moment de l'élaboration du rapport, ce qui augmente le montant cumulé de la dotation que la ville devrait percevoir à hauteur de 461 835 €, soit 413 € de plus...

De plus, contrairement à ce qui avait été envisagé, la partie foncière des bases fiscales a diminué de 2%. Cette baisse est entièrement liée à la partie dite « économique » des bases et tient principalement à des démolitions (Atlas Babou notamment), et à des réajustements décidés par les services fiscaux.

Cette baisse conjuguée à la perte de recettes liée à la DGF (environ 190 000 € en tout), ont souligné le Maire et son adjointe, doit conduire à engager une réflexion sur l'ensemble du budget dans l'objectif de travailler comme chaque année sur des orientations conformes à celles des années précédentes, à savoir :

- .maintien des services rendus à la population ;
- .maîtrise de l'évolution des dépenses ;
- .réflexion pluriannuelle sur le budget afin de permettre une projection de l'évolution des possibilités budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement, en y intégrant une simulation de l'évolution des emprunts permettant de vérifier les capacités de remboursement et le niveau d'endettement.

Pour cela, ont-ils ajouté, il va falloir agir sur différents leviers, comme cela est déjà le cas depuis quelques années :

- .reconsidérer l'ensemble des dépenses et notamment celles qui en constituent les deux éléments les plus importants, les charges à caractère général et les dépenses de personnel ;

- .agir sur les recettes, et ainsi envisager à terme (2015 ou 2016 voire 2017) une hausse du produit des impôts, avec une hausse des taux de ces impôts qui pour autant, ne pourra à elle seule compenser la baisse des recettes. Le Maire a rappelé qu'un point de hausse d'impôts représente 25 000 € et que la ville dispose cette année de 180 000 € de recettes en moins pour faire ce budget par rapport à 2014 ;

- .sur un plan technique ensuite, ce projet de budget prévoit la reprise, avant le vote du compte administratif, des résultats 2014, et prend en compte les « restes à réaliser » sur l'exercice précédent. Aux « projets nouveaux » prévus à ce budget, sont additionnés les résultats de l'exercice précédent, ce qui permet d'obtenir l'équilibre global du projet de budget 2015.

Sur la base de ces orientations, **le projet de budget 2015 présenté s'équilibre à :**

**.7 143 828 € en fonctionnement**

**.2 000 731 € en dépenses d'investissement au titre des mesures nouvelles, et**

**.2 284 271,15 € en recettes d'investissement.**

Le Maire a insisté sur le fait que cet excédent, appelé « sur-équilibre », est dû cette année, outre la réduction des prévisions d'investissement, aux effets de la vente de l'ex-imprimerie CCIF (route de la Charité), ce qui ne se reproduira pas les années suivantes.

Le Maire, à cette occasion, a évoqué le courrier que l'Association des Petites Villes de France a adressé le mois dernier au Président de la République, cosigné par des Maires de toutes sensibilités.

Il indique que *« d'après un rapport sénatorial confirmé par nos propres simulations et retours de terrain, à l'horizon 2017, une petite ville sur deux pourrait se trouver dans une impasse financière avec une incapacité à garantir un équilibre budgétaire. Cette situation est d'autant plus inquiétante que dans le même temps, les attentes des entreprises et celles de nos concitoyens n'ont jamais été aussi fortes »*. Fin de citation.

Néanmoins, les propositions de notre réflexion ne résolvent pas « l'effet de ciseaux » compte-tenu de tout ce qui est annoncé. C'est pour cette raison que le Maire a proposé au Conseil Municipal deux motions :

- .une première, dite « nationale » car ayant d'ores et déjà été adoptée par de nombreux Conseils Municipaux à travers le pays ;

- .une seconde, qualifiée « d'adresse au Premier Ministre », formulant une demande d'aide financière exceptionnelle en compensation de la baisse des dotations perçues par la ville. L'idée d'une telle demande est renforcée par la spécificité du Conseil Municipal de Saint Germain du Puy, composé dans sa totalité d'élus issu(e)s d'une seule et même liste, les habitants / citoyens / contribuables de la commune n'ayant eu d'autres projets proposés lors des dernières élections municipales, dans le cadre de la difficile situation politique et économique d'aujourd'hui.

Ces deux motions sont soumises au Conseil Municipal après le vote du budget.

Après cette présentation « d'ordre général », le Maire a donné la parole à Magalie MARAFFON, afin de détailler au Conseil ce projet de budget par sections et par chapitres.

## **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Pour un total de **7 143 828 €** en dépenses et en recettes, ce budget se répartit comme suit :

En recettes :

### Chapitre 013 – Atténuation des charges

Il reprend les montants des aides versées par l'État et les partenaires de la ville pour les contrats aidés et pour le poste de médiateur à hauteur totale de 16 858,40 €.

### Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

La prévision pour ce chapitre est en hausse sensible, du fait de l'intégration d'une partie des recettes encaissées auparavant par le CCAS à hauteur de 88 395 €.

Il comporte également des recettes imputables à l'exercice 2014 à hauteur de 42 000 €. Il s'agit de recettes relatives à la participation du département au fonctionnement du restaurant municipal et au loyer versé par le département à la ville pour les permanences sociales tenues dans les locaux du relais assistante maternelle.

Avec 695 000 € de prévision globale, ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes des différents services (piscine, installations sportives, restauration scolaire, etc...).

### Chapitre 73 – Recettes fiscales

Le total de ce chapitre est arrêté à titre prévisionnel à 4 579 502 €, sur lequel sont regroupées :

- .les taxes foncières et d'habitation ;
- .l'attribution de compensation de l'ex-taxe professionnelle que verse Bourges Plus ;
- .l'attribution versée par l'État au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), fonds mis en place afin de compenser certaines conséquences pour les communes de la suppression de la taxe professionnelle et notamment la suppression du Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle ;
- .la taxe locale sur la publicité extérieure ;
- .la taxe additionnelle aux droits de mutation dont le montant est de nouveau versé directement à la ville depuis début 2014, date à laquelle elle est repassée au dessus des 5 000 habitants.

En ce qui concerne les taxes locales (foncières et habitation), le Maire a rappelé que l'évolution de des bases (tenant compte de la réévaluation de la loi de finances et de leur évolution physique) est de -1,01% pour les bases de foncier bâti et de +2,61% pour les bases de taxe d'habitation. Celles du foncier non bâti, peu significatives pour Saint Germain du Puy, progressent de 1,87%.

Il a donc été proposé au Conseil Municipal, pour compenser ces baisses de recettes, une hausse très mesurée des taux d'imposition (+ 2%), qui compte-tenu des prévisions de taux des autres collectivités intervenant (Conseil Général, Communauté d'Agglomération), aboutirait au final à une hausse réelle sur les feuilles d'imposition des germinoises de l'ordre de 1,50 % à 1,60%.

**Le produit des impôts locaux est donc établi dans ce budget à 2 609 777 € pour 2 566 765 € réalisés en 2014, soit une hausse des recettes de 43 012 €.** Le Maire a toutefois rappelé que si un point de hausse équivaut à environ 25 000 €, les bases de foncier ayant baissé de 1%, cela implique que 2% de hausse ne nous procurent pas 50 000 € de recettes en plus.

Les taux proposés sont donc les suivants :

- .Taxe d'habitation : **9,15 %** pour 8,97 % en 2014
- .Foncier bâti : **23,13 %** pour 22,68 % en 2014
- .Foncier non bâti : **42,26 %** pour 41,43 % en 2014

Concernant les autres recettes fiscales :

.l'attribution de compensation de l'ex-taxe professionnelle versée par Bourges Plus est établie à 1 731 689€, montant égal à l'euro près à celui de 2014 du fait qu'aucun transfert de charge n'a été réalisé ;

.la dotation de solidarité communautaire : son montant ne sera connu que dans le second semestre. Il est arrêté à titre prévisionnel pour ce budget à 20 000€ ;

.le FNGIR : Il est arrêté à 33 208€ ;

.la Taxe locale sur la publicité extérieure : la prévision 2015 est établie à hauteur de 166000€ ;

.la Taxe additionnelle aux droits de mutation : une prévision de 70 000 € est proposée.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le montant prévisionnel de ce chapitre est proposé à hauteur de 889 981€, en forte baisse du fait de la diminution massive des dotations de l'État, ainsi qu'il a été évoqué précédemment.

Chapitre 75 - Autre produits de gestion courante

Principalement constitué des recettes provenant du revenu des immeubles, ce chapitre est arrêté à 45 200€.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Il comporte une prévision de 10 000€.

Au total, les recettes réelles de ce projet de budget sont arrêtées à 6 287 713,40 €, à quoi il faut ajouter le résultat reporté par anticipation ( 856 114,60 € ) pour un total global de 7 143 828 €.

Concernant les résultats de la gestion 2014, ils sont repris par anticipation dès ce budget primitif 2015.

En section de fonctionnement, les résultats sont arrêtés comme suit :

.en dépenses, 5 628 155,60€ de mandat émis et de rattachements ;

.en recettes, 6 316 229,31€ de titre émis et de rattachements ;

Le résultat de l'exercice 2014 est ainsi arrêté à + 688 073,71€.

Avec le résultat reporté de l'exercice précédent (+ 343 869,04€), il est ainsi porté à 1 031 942,75 € de recettes excédentaires cumulées.

En section d'investissement, les résultats 2014 sont arrêtés comme suit :

.en dépenses : 4 476 106,50 € de mandats émis ;

.en recettes : 6 109 454,31 € de titres émis.

Le résultat de l'exercice en investissement s'établit donc à + 1 633 347,81€.

Avec le résultat reporté de + 454 363,82€, le résultat cumulé de l'exercice s'établit à 2 087 711,63€.

Magalie MARAFFON a précisé que comme chaque année, et afin de déterminer par anticipation avant le vote du compte administratif qui interviendra en juin, le besoin de financement de la section d'investissement, il convient de pondérer ce résultat du solde des restes à réaliser, c'est-à-dire des dépenses et des recettes d'investissement prévues et non réalisées au 31 décembre 2014.

Les restes à réaliser sur l'exercice 2014 s'établissent comme suit :

.en dépenses : 2 789 206,78€ ;

.en recettes : 525 667,00€ ;

soit un solde négatif de 2 263 539,78€.

Le besoin de financement de la section d'investissement 2014, consolidé du solde des restes à réaliser, peut donc être arrêté comme suit :

.solde cumulé d'investissement	=	2 087 711,63€
+ solde des restes à réaliser	=	- 2 263 539,78€
= besoin de financement arrêté à 175 828,15€.		

Ce montant une fois « prélevé » sur le résultat cumulé de fonctionnement (1 031 942,75€) permet d'affecter au compte 1068, en section d'investissement, la somme de 175 828,15€ et de conserver en section de fonctionnement, au titre du résultat reporté ou anticipé en l'espèce, le solde de l'excédent de fonctionnement après l'opération ci-dessus, soit 856 114,60€.

Magalie MARAFFON a précisé que les écritures de reprise d'excédent et d'affectation de résultat sont inscrites à titre prévisionnel dans ce projet de budget primitif et devront faire l'objet d'un vote spécifique lors du vote du compte administratif de la ville en juin prochain.

En dépenses :

#### Chapitre 11 – Charges à caractère général

C'est sur ce chapitre que sont récapitulées les dépenses relatives à l'ensemble des services à la population hors les frais de personnel qui font l'objet d'un chapitre spécifique.

Il représente près du quart des dépenses de fonctionnement avec 22,19% de celles-ci et un montant total arrêté à 1 585 000€ pour 27,89% des dépenses réelles de fonctionnement (hors les opérations d'ordre).

Comme chaque année, ces charges ont été évaluées au plus juste par les services et prennent en compte les hausses des coûts des matières premières et de l'énergie.

Elles sont en progression par rapport à 2014 du fait de l'intégration dans le budget de la ville de dépenses précédemment à la charge du budget du CCAS (alimentation notamment et divers liées au foyer restaurant).

Une dépense nouvelle liée à la bibliothèque à hauteur de 5000 € à été également ajoutée dans ce budget, en vue de la mise en œuvre d'un projet de bibliothèque numérique

#### Chapitre 012 – Dépenses consacrées au personnel

La prévision globale pour ce chapitre est arrêtée à 3 550 000 €, en progression de 1,85 % par rapport à la prévision 2014.

Ce montant représente 49,69% des dépenses de fonctionnement totales et 62,49% des dépenses réelles de fonctionnement (hors les opérations d'ordre).

Ce chapitre prend en compte la prévision des dépenses pour tout l'exercice, les dépenses induites par les remplacements de personnel, les contrats aidés, les avancements d'échelons et les évolutions de carrière des agents prévues pour 2015.

En terme d'orientations générales en matière de gestion des ressources humaines, il intègre les propositions effectuées lors du débat d'orientations budgétaires que le Conseil a tenu lors de sa séance du 17 février dernier :

- .limitation des avancements de grade des agents aux seuls avancements au sein d'un même cadre d'emploi et après concours ou examen professionnel et examen des situations au cas par cas des agents ;

- .promotion dans un nouveau cadre d'emploi conditionnée à la réussite d'un concours ou examen professionnel et nomination de l'agent sur un poste correspondant à une nouvelle fonction ;

- .lors de chaque départ en retraite, examen de chaque poste avec réflexion sur les mutualisations et réorganisations possibles ;

- .examen au cas par cas et dans le respect strict du protocole d'accord avec le personnel, des remplacements d'agents en maladie et exceptionnellement en congé.

Comme chaque année, la mise en œuvre de ces mesures sera effectuée avec le souci de ne pas remettre en cause le niveau de service rendu aux habitants. Magalie MARAFFON a souligné que

pour autant, l'évolution des recettes en 2015 doit conduire à examiner avec encore plus d'attention l'évolution de ce chapitre et notamment la question des évolutions de postes liés aux départ en retraite.

#### Chapitre 014 – Atténuation de produits

Une prévision de 20 000 € est effectuée sur ce chapitre. Cela concerne la participation de la ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

#### Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Avec une prévision globale arrêtée à 274 000€, ce chapitre regroupe les montants relatifs aux indemnités d'élus, aux frais de mission, aux cotisations de retraite, aux frais de formation, les contributions aux organismes de regroupement auxquels nous sommes adhérents, la subvention prévisionnelle versée au budget du CCAS pour l'équilibre de son budget (12 786 € en 2015 pour 50 050 € en 2014 du fait des transferts opérés sur le budget de la ville en matière de restauration), et la prévision relative au montant global des subventions à allouer aux associations locales et extérieures (dont celle pour le comice) à hauteur de 94 000 €.

#### Chapitre 66 - Charges financières

Avec 245 825€, ce chapitre prévoit les intérêts de l'annuité des emprunts.

#### Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce chapitre est évalué à hauteur de 6 450€.

Au total, ce projet de budget prévoit un montant de dépenses réelles arrêté à 5 681 275€.

S'ajoutent à ces dépenses réelles, des opérations d'ordre constituées de :

023 - Virement à la section d'investissement : 1 302 863 €

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement par la section de fonctionnement.

6811 - Dotation aux amortissements et provisions : 159 690€

Ce montant constitue également une forme d'autofinancement de la section d'investissement.

L'autofinancement est ainsi au total de 1 462 553 € et porte le montant total des dépenses de fonctionnement à 7 143 828 €.

### **EN SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Magalie MARAFFON a proposé une présentation détaillée et par objet des différents investissements de ce projet de budget 2015, ainsi qu'une projection budgétaire pluriannuelle à 5 ans des évolutions possibles du budget en fonctionnement et en investissement. Cette projection permet de valider la faisabilité financière des projets d'investissements.

C'est sur elle que la ville s'est appuyée dans sa réflexion sur la décision à prendre en matière de taux d'impôts, sur la décision proposée de ne pas souscrire de nouveaux emprunts pendant au moins les deux prochaines années et sur la planification dans le temps des principaux investissements. Ce qui a conduit aux propositions suivantes :

.réduire le volume des investissements « récurrents » (voirie, travaux de bâtiments et achats de matériels) ;

.prioriser les gros investissements à programmer selon l'ordre suivant dans le temps de 2015 à 2020 : 1- Réaménagement des locaux du pôle technique (réalisation de locaux administratifs et réaménagement vestiaires) ;

2- Extension de la bibliothèque ;

3- Réfection et/ou réhabilitation des stades ou réalisation d'un stade en revêtement synthétique ;

4- Local associatif plaines de jeux ;

5- 2<sup>ème</sup> tranche d'extension du cimetière (la première est déjà budgétée et figure dans nos crédits reportés de 2014 à hauteur de 166 000 €) ;

.prendre en compte sur 2015 divers investissements sur lesquels le conseil s'est déjà prononcé et qui viennent matérialiser des décisions antérieures (fermeture et déplacement du city stade devant le gymnase Yannick Souvré pour 70 000 €) ou des investissements qui vont préserver et améliorer le patrimoine de la ville tout en diminuant les consommations d'énergie (plan d'isolation pluriannuel des bâtiments qui concerne cette année l'espace Nelson Mandela).

De même différentes études sont prévues à ce budget qui s'inscrivent dans les décisions prises par le conseil municipal :

.l'étude du plan de désherbage et de la démarche zéro pesticides sur l'ensemble du territoire communal ;

.l'étude sur l'opportunité de créer un nouveau quartier au lieu dit « les Champs Châlon » ;

.l'étude sur le réaménagement des entrées de ville.

Il ne s'agit là que des principaux investissements inscrits dans ce projet de budget.

Magalie MARAFFON a précisé que comme chaque année, cette prospective pluriannuelle doit être appréhendée avec prudence au regard des modifications qui sont susceptibles de l'affecter chaque année.

Elle a ensuite indiqué au Conseil Municipal quelles seraient pour 2015 les caractéristiques de ce projet de budget en investissement.

Du fait de la prise en compte dès ce budget primitif des résultats 2014, ce budget primitif comporte en investissement :

.les restes à réaliser 2014 arrêtés à 2 789 206,78€ en dépenses et à 525 667€ en recettes ;

.les propositions nouvelles arrêtées à 2 000 731 € en dépenses et 2 216 155 € en recettes.

Au total, cette section d'investissement est arrêtée à 2 000 731 € en dépenses d'investissement au titre des mesures nouvelles, et 2 284 271,15 € en recettes d'investissement y compris la prévision de résultat affecté pour 2 108 443 € de recettes nouvelles propres au budget primitif 2015, soit un budget qui présente la particularité d'être en suréquilibre de 107 712 €, c'est à dire en excédent.

En recettes totales, ce projet de budget s'équilibre à 4 897 649,78 € comprenant, les mesures nouvelles, les crédits reportés et le résultat prévisionnel affecté.

Concernant les mesures nouvelles en recettes :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

.8400 € au titre des subventions attendues pour le plan de désherbage.

Chapitre 16 – Emprunts

Proposition est faite de ne pas contracter de nouveaux emprunts pendant plusieurs années du fait des facteurs suivants :

.le projet du restaurant intergénérationnel a soumis la commune à un emprunt conséquent qu'il faut désormais amortir ;

.les incertitudes sur l'évolution des recettes de fonctionnement (moins de recettes = moins d'autofinancement) liées à deux facteurs : l'évolution des dotations de l'État et celle des bases fiscales ;

.la planification pluriannuelle des projets ;

.l'obligation législative de financer à moyen et long terme les emprunts sur les ressources propres de la ville.



## Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

.le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est cette année évalué à 508 500 €. Ce montant important est lié notamment aux derniers travaux du restaurant intergénérationnel. Cela va permettre de finir de rembourser l'emprunt de 900 000 € faisant fonction de relais TVA que la ville avait souscrit et sur lequel il est prévu de rembourser 400 000 € cette année après les 500 000 remboursés en 2014 ;

.TLE/ taxe d'aménagement. Une prévision de 70 000 € est inscrite à ce projet de budget.

.1068 / excédents de fonctionnement capitalisés, il s'agit de l'affectation prévisionnelle et par anticipation du résultat évoqué plus haut à hauteur de 175 828,15€.

## Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Il est de 1 302 863 € et correspond au montant prévu en dépenses de fonctionnement.

## Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections

Il s'agit des 159 690 € de dotation aux amortissements que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement.

Ces deux recettes constituent l'autofinancement de la section d'investissement.

Chapitre 2031 : -9 990 €. Il s'agit de l'amortissement de frais d'étude, opération de régularisation comptable qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

En dépenses :

La liste des investissements prévus a été détaillée.

Les dépenses au titre des mesures nouvelles ont été proposées à hauteur de 2 000 731,00 € et sont, par chapitres, arrêtées comme suit :

## Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Sur ce chapitre, 77 000 € sont inscrits au titre des frais d'études.

## Chapitre 204 – subventions d'équipement versées

30 000 € inscrits au titre des travaux d'éclairage public que la ville devra verser au syndicat départemental d'énergie.

## Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

C'est sur ce chapitre que sont globalisées les dépenses relatives aux acquisitions de matériel prévues au budget 2014 pour un total de 132 335 €.

## Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Il s'agit, à hauteur de 778 950 €, des travaux de voirie et de bâtiment prévus à ce budget.

## Chapitre 13 – subventions d'investissement

13 956 € au titre d'un trop perçu de subvention pour les travaux de la RN 151 à reverser à l'État.

## Chapitre 16 – Emprunt

Le remboursement du capital des emprunts est prévu à hauteur de 958 500 €. Il comprend l'annuité de l'exercice, et 400 000 € au titre de la fin du remboursement par anticipation du prêt évoqué ci-dessus à propos du projet de restauration.

Le montant total de ce remboursement doit être couvert par des recettes dites « propres » ce qui est le cas dans ce projet de budget, les ressources propres étant arrêtées à 2 159 615€.

Les dépenses « réelles » sont ainsi arrêtées à 1 990 741€ auxquelles il faut ajouter 9 990 € d'écritures comptables évoquées ci-dessus qui portent le montant total des dépenses d'investissement nouvelles de l'exercice à 2 000 731,00€. En y ajoutant les restes à réaliser 2014, le montant total des dépenses de la section d'investissement est ainsi porté à 4 789 937,78 €.

Cette présentation détaillée achevée, aucune prise de parole n'ayant été demandée, le Conseil Municipal a :

.voté le Budget Primitif 2015 de la commune de Saint Germain du Puy,

.voté les taux des trois taxes comme suit par 21 voix POUR et 1 CONTRE :

.Taxe d'habitation :	<b>9,15 %</b>
.Foncier bâti :	<b>23,13 %</b>
.Foncier non bâti :	<b>42,26 %</b>

.autorisé le Maire à formaliser les demandes de subventions sur les projets contenus dans le budget le cas échéant et toute décision de mise en œuvre de ces projets ;

.voté une subvention de 12 786 € au CCAS.

### **Motion contre l'austérité et « Adresse au Premier Ministre »**

Le Maire a ensuite proposé au Conseil Municipal d'adopter les deux motions évoquées dans la présentation du Budget Primitif de la ville, reprenant à cette occasion, et dans ce contexte, une phrase prononcée en 2013 par Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, Secrétaire Général de l'Association des Maires de France et Président de sa commission des finances : « *il va falloir fermer des services publics communaux* », alors que dans sa ville, il allait devoir « *commencer à fermer des crèches...* ».

En effet, la première est intitulée « **Si rien ne change, c'est la mort du Service Public local à un niveau que les gens n'imaginent même pas** », et indique que :

*« Dans le contexte de réalisation du budget de notre commune, pour cette année 2015, et plus encore pour les années à venir, compte-tenu de ce qui nous est annoncé, nous ne pouvons que constater que nous allons nous heurter à une véritable impossibilité : celle de maintenir au même niveau notre action au service de nos concitoyens tout en conservant les mêmes taux d'imposition locale qui sont déjà trop élevés pour nombre de familles comme dans bien des communes. Le taux de la taxe d'habitation de notre commune (8.97) est pourtant très largement inférieur à la moyenne de ceux des communes de notre département (25.35), et de notre Pays (23.95) .*

*En effet, les décisions gouvernementales de réduire les dotations d'État de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 (soit 28 milliards de baisse cumulée sur la période 2014/2017) se traduisent cette année pour notre commune par une perte sèche de 112 506 €.*

*C'est considérable, et c'est du « jamais vu ».*

*En 2010, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) que verse l'État à notre commune était de 599 112€. Elle sera de 430 000€ cette année, soit près de 170 000€ de moins en 5 ans, et l'an prochain, ce sera donc pire.*

*Si la situation reste en l'état, cette perte va immanquablement entraîner, tôt ou tard, la réduction, voire la suppression, de services et équipements publics permettant de répondre à des besoins essentiels et croissants dans bien des domaines, notamment pour les communes qui, comme la nôtre, en avaient la possibilité financière du fait de leur emplacement particulier ayant permis le développement d'une « Zone d'Activité Industrielle » dans les « années 1960 ».*

*Ces services et équipements, sportifs, culturels et sociaux, sont d'ailleurs utilisés par les germinois, mais pas seulement, les communes "rurales" de l'Est de l'agglomération berruyère n'en disposant pas toujours.*

*Cela aura également un impact négatif sur le soutien aux associations, dont le rôle pour mieux vivre ensemble n'est plus à démontrer. Cela aura enfin des répercussions sur la vie de certaines populations déjà fortement touchées par la crise.*

*Quelles que soient les « économies » et les « mutualisations » des dépenses que nous pouvons*

*faire et que nous faisons d'ailleurs depuis des années, il est un moment où on ne peut pas réduire sans supprimer des services.*

*Cette austérité renforcée pour les communes est non seulement inacceptable, mais elle est surtout dangereuse, car elle contribue à enfoncer notre pays dans un cycle infernal de récession et de chômage. Rappelons que les budgets des collectivités locales (Régions, Départements, Communes) représentent 71% de l'investissement public de notre pays : les asphyxier, c'est donc se placer directement dans un ralentissement de cet investissement ; c'est comprimer l'emploi public comme privé ; c'est assécher les carnets de commandes de nombreuses entreprises, celles du BTP notamment. C'est également accroître les inégalités et la pauvreté ; c'est renforcer les fractures territoriales ; c'est alimenter la crise économique, écologique, sociale.*

*Rappelons que, parallèlement, ces choix sont d'autant plus intolérables qu'ils ont été accompagnés d'une augmentation à hauteur de 41 milliards d'euros de ce qui est appelé les « aides aux entreprises », notamment le C.I.C.E. (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), aides qui devaient notamment « créer des emplois », mais qui ont à ce jour seulement alimenté les dividendes des actionnaires des grandes sociétés. Notre pays est d'ailleurs au premier rang des pays européens pour la rémunération de ces grands actionnaires du privé, qui a connu une augmentation de ... 30% au printemps de l'année dernière....! Nous ne pouvons donc accepter la ponction organisée des collectivités au profit, non pas des entreprises, mais des « milieux financiers » .*

*L'efficacité et la justice, c'est une réforme fiscale d'ensemble qui combat le gâchis de la spéculation en la taxant ; qui encourage la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi, les services publics ; qui ramène cette manne vers l'économie réelle et locale de nos territoires... C'est ce que le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy propose depuis de nombreuses années dans les motions qu'il a adoptées, car « ce n'est pas l'argent qui manque dans notre Pays, comme dans notre monde, mais c'est qu'il n'est pas là où il faudrait ».*

*Le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy, comme dans bien d'autres communes de notre Pays, demande donc à nouveau que cet argent soit consacré aux investissements utiles à nos concitoyens, utiles à l'emploi, utiles à la relance.*

*Par conséquent, il demande l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux collectivités, et demande de nouveau également la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises assis sur leur capital et taxant les actifs financiers, afin, comme cela est indiqué ci-dessus, que l'argent soit ramené vers l'économie réelle, celles des entreprises et des artisans, et qu'il ne « s'évapore » plus vers la finance et les « paradis fiscaux » ».*

La seconde est donc une « **Adresse au Premier Ministre** », afin de demander une aide financière exceptionnelle à l'État, en compensation de la baisse de sa dotation à la ville.

Elle indique que :

*« En prolongation de la logique que vient d'adopter notre Assemblée Locale sur les perspectives très négatives actuellement annoncées pour les finances des collectivités locales, notre Conseil demande à l'État de bien vouloir lui attribuer une aide exceptionnelle de 112 000 € pour cette année 2015, somme correspond à la baisse qu'il vient de constater de sa DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour la raison suivante.*

*Notre Assemblée Locale est composée d'élue(s) issu(e)s d'une seule et même liste de candidat(e)s qui se sont présentés au suffrage du printemps dernier sous le nom "Vivre Ensemble à Saint-Germain-Du-Puy". Aucune autre liste ne s'étant proposée au vote des citoyens germinois, les propositions et projets pour la commune qui leur étaient présentés dans son programme ont donc été validés par la totalité des suffrages exprimés. Or, si le garrot financier continue à se*

*resserrer, tel qu'il est déjà constaté, et annoncé, notre Assemblée Locale ne pourra tenir ce que nos électeurs appellent, et avec juste raison, "nos promesses".*

*D'autant plus que ce qui s'annonce, au delà même de ces promesses "non tenues", c'est la remise en cause des équipements et services publics qui leur sont proposés, ou/et, l'explosion de la fiscalité locale pour "essayer" de ne pas les faire disparaître, et ce, quelles que soient "les économies" ou "les mutualisations" à faire, ou déjà faites : car il est un moment où "on arrive à l'os", à force de gratter... Ces services et équipements ne sont d'ailleurs pas seulement à la disposition des habitants de notre commune, mais bien au delà. Un grand nombre d'habitants des "petites communes" rurales avoisinantes les utilisent. En effet, Saint Germain du Puy est la seule commune située à l'Est de l'agglomération berruyère pouvant les proposer, du fait de sa partie économique de la RN151, à la fois industrielle, de services et commerciale.*

*Le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait pourtant souligné la "bonne gestion" de notre commune, ce qui avait conduit son Maire à le commenter dans un article qu'il avait tenu à appeler "A propos de la situation financière des communes : peut-on dépérir en bonne santé?", compte tenu de tout ce qui s'annonçait alors.*

*Outre que cela est évidemment très négatif pour la vie au quotidien de tous ces habitants dans une société de plus en plus déséquilibrée socialement et territorialement, cela est également très dangereux pour la démocratie, les élus locaux étant encore aujourd'hui les élu(e)s les plus respectés et crédibles de la classe politique.*

*Pour ces raisons, il semblerait logique à notre Conseil Municipal que l'État fasse l'effort de le soutenir dans sa demande, en lui accordant cette aide exceptionnelle, que ses élus et la population qu'ils et elles représentent ne manqueront pas d'apprécier et de souligner. ».*

Ces deux motions ont été adoptées à l'unanimité.

### **Budget annexe 2015 du lotissement Le Chézeau**

Le Conseil Municipal a ensuite, après présentation du Maire et de Magalie MARAFFON, 8ème Maire-adjointe en charge des Finances, voté le Budget annexe 2015 du lotissement Le Chézeau, mis en place depuis 2010. L'essentiel des travaux et la totalité des ventes ont eu lieu (la dernière en 2015). Néanmoins il reste quelques travaux de finition à réaliser avant de clôturer ce budget normalement sur 2015. Il est arrêté en suréquilibre en section de fonctionnement avec 223 204,97 € en recettes de fonctionnement comprenant le résultat reporté de 162 204 €, et 73 991,98 € en dépenses de fonctionnement. Il est équilibré à 63 991,98 € en section d'investissement incluant le solde reporté en dépenses à hauteur de 53 991,98 €.

### **Frais de mission du Maire**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Magalie MARAFFON, 8ème Maire-adjointe en charge des Finances, voté la prise en charge des frais de mission engagés par le Maire à l'occasion de sa participation à la réunion de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial le 25 février dernier à Paris. (dossiers des Terrasses de Saint Germain et Intermarché). Ceux-ci concernent le transport pour un montant total de 94,65 €.

### **Indemnité pour le gardiennage de l'église communale**

Sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 5ème Maire-adjoint en charge notamment de la voirie communale et des espaces verts, le Conseil Municipal a voté le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à allouer au curé de la paroisse.

Pour 2015, ce montant a été fixé sur la base du montant plafond 2015, identique à celui fixé pour 2014, à savoir 474,22 € pour un gardien résidant sur la commune.

---

<sup>1</sup>: article joint en annexe

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Dématérialisation des documents du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Magalie MARAFFON, 8ème Maire-adjointe en charge des Finances et de la Communication, approuvé la substitution du support traditionnel papier au profit du nouveau support dématérialisé, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux articles L. 2121-10 et suivants. En effet, l'envoi des documents d'information relatifs aux affaires mises en délibéré est désormais légal quelle que soit la forme utilisée.

La dématérialisation des documents d'information du Conseil Municipal va notamment permettre à la commune de Saint Germain du Puy de faire des économies de fonctionnement, en réduisant significativement le volume de papier utilisé (25 à 30 000 copies par an rien que pour le conseil municipal).

Le Conseil Municipal a de même approuvé une «Charte pour la dématérialisation» instituant l'utilisation de tablettes numériques.

### **Enquête publique relative à la société NEXTER MUNITIONS**

Une demande de la Société NEXTER MUNITIONS était à l'ordre du jour. Celle-ci concerne la modification de l'implantation des activités qu'elle exploite au sein de son établissement, l'exploitation des installations de stockage de produits explosifs et l'instauration d'une servitude d'utilité publique relative à leur site Route de Guerry à Bourges.

Cette demande fait l'objet d'une enquête publique dont le dossier est consultable à l'accueil de la Mairie, la commune de Saint Germain du Puy étant concernée par le périmètre d'affichage.

S'agissant notamment des zones d'effet de surpression et de projection en cas d'explosion des installations de dépôt, le Conseil Municipal a préféré différer sa décision, confiant à sa commission « Développement Durable, Urbanisme, Travaux de voirie, Espaces verts » la charge d'examiner de nouveau cette demande et l'autorisant à délibérer à ce sujet. La commission se réunira le 20 avril prochain.

### **Adhésion à l'AFMD**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Philippe JOLIVET, 1er Maire-adjoint notamment en charge des Affaires Générales, décidé d'adhérer à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD), matérialisant ainsi son soutien à cette association qu'elle lui apportait jusqu'à présent par une subvention annuelle. Le montant de cette adhésion est équivalent à celui de la subvention versée en 2014, à savoir 80 €.

### **Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Yves LAUVERGEAT, 7ème Maire-adjoint en charge de la Culture, alloué une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Saint Germain du Puy, d'un montant de 140 €, au titre du remboursement de frais divers engagés par l'association dans le cadre de l'organisation d'une cérémonie municipale.

### **Motion de l'association TGV Grand Centre Auvergne**

Le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy soutient depuis plusieurs années maintenant l'action de l'Association TGV Grand Centre Auvergne à laquelle la commune est adhérente, association qui défend le scénario du tracé OUEST pour le projet de ligne à grande vitesse, Paris / Orléans / Clermont-Ferrand / Lyon (POCL). Il a ainsi dans cette logique, et après le rapport de Roland BOUAL, Conseiller Municipal Délégué, approuvé une nouvelle motion adoptée par l'association<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Motion jointe en annexe

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE / URBANISME / AMÉNAGEMENT / ENVIRONNEMENT / ESPACES VERTS / PROPRIÉTÉ / TRANSPORTS / CIRCULATION**

### **Substitution d'acquéreur dans le cadre de la vente d'un terrain communal**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 5ème Maire-adjoint en charge notamment de la voirie communale et des espaces verts, pris acte de la substitution d'acquéreur dans le cadre de la vente de deux parcelles ZI 400 et ZI 408, à Madame PENLOUP, vente actée par délibération du 27 novembre 2014. Madame PENLOUP a décidé, conformément aux termes du compromis de vente, d'user de cette faculté en substituant à elle-même pour l'achat des dites parcelles, la SARL TOME LXXIII, domiciliée ZI Les Distraits, rue Lamartine à Saint Germain du Puy.

### **Travaux d'éclairage public**

Le Conseil Municipal a ensuite, toujours sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 5ème Maire-adjoint en charge notamment de la voirie communale et des espaces verts, approuvé, et autorisé le Maire à signer les plans de financement prévisionnels de travaux d'éclairage public réalisés par le SDE 18, concernant la route de Sainte-Solange, l'Allée du Souvenirs Français, les rues Paul Eluard et Edmé Boiché. La participation de la ville s'élève à hauteur de 50% du montant HT total des travaux, à savoir 4 686,93 €.

## **ENFANCE / JEUNESSE**

### **Subvention exceptionnelle au BCSG**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale, alloué une subvention exceptionnelle au Badminton Club Saint Germinoise (BCSG) d'un montant de 18,30 €, au titre d'une intervention de deux heures dans le cadre des activités du Centre de Loisirs lors des dernières vacances d'hiver.

## **AFFAIRES SPORTIVES**

### **Modification des critères de subventions aux associations sportives**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Denis RAYMOND, 4ème Maire-adjoint en charge des sports, approuvé la modification des critères de subventions aux associations sportives, qui étaient jusqu'à présent définis par la délibération en date du 24 mars 2000, modifiée le 28 juin 2007.

Cette précédente grille reposait sur des critères généraux préalables :

- .domiciliation de l'association à Saint Germain du Puy ;
- .signature avec la ville d'une convention d'objectifs et de moyens.

Elle reposait également sur une classification d'associations sportives en quatre catégories distinctes :

- .les associations de sports collectifs ;
- .les associations de sports individuels ;
- .les association de sports loisirs ;
- .les associations de sports scolaires.

À partir de ces critères généraux et de cette classification, le Conseil Municipal avait défini des critères d'attributions basés pour les catégories sur :

- .un pourcentage des recettes au budget de l'association pour certaines catégories ;
- .la prise en compte de la présence dans l'association de cadres techniques titulaires d'un brevet d'état venant majorer la subvention ;
- .une attribution forfaitaire en euros par licencié de l'association.

Après 15 ans d'expérience dans l'utilisation de ces critères, il est apparu opportun à la commission des sports de les revoir, avec comme objectifs :

- .de tenter de favoriser les associations pour la partie de leurs adhérent(e)s qui sont domicilié(e)s à Saint Germain du Puy ;
- .de mieux prendre en compte l'encadrement par différentes catégories d'éducateurs dans les associations en ne se limitant pas aux seuls brevets d'état ;
- .retravailler la catégorisation des associations pour mieux tenir compte dans l'attribution des subventions des contraintes inhérentes à chaque catégorie (niveau de pratique de l'association), notamment la gestion des déplacements ;
- .plafonner l'enveloppe allouée au montant figurant dans le budget, de façon à ce que les critères n'aboutissent pas à une solution impossible à mettre en œuvre : donner plus de subvention que ce qui est prévu au budget ;
- .réduire à leur strict minimum les subventions dites exceptionnelles qui viennent aider une association dans le cadre par exemple d'une manifestation d'intérêt local ou l'accompagner dans une étape de son développement. Cette enveloppe sera plafonnée à 2 500€.

Enfin ces orientations issues de réflexions des membres de la commission se sont accompagnées d'une volonté de majorer l'enveloppe globale malgré un contexte défavorable. Dans ce cadre, il a été décidé de réduire de moitié le budget alloué aux récompenses (5 000€ en tout) et de transférer 2 500€ sur l'enveloppe des subventions. Pour 2015, l'enveloppe globale est de 57 500€.

Une nouvelle catégorisation des associations a ainsi été élaborée et une grille de coefficients a été établie en fonction de leur nature et de leur niveau de pratique. A cela s'ajoute un troisième critère, concernant la qualification de l'encadrement et le nombre d'heures correspondant. C'est la prise en compte de ces trois critères qui déterminera le montant de la subvention.

#### **Subvention exceptionnelle au CNMG**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Denis RAYMOND, 4ème Maire-adjoint en charge des sports, alloué une subvention exceptionnelle au Club Nautique Municipal Germinoise, d'un montant de 700,00 €, au titre d'un soutien à l'organisation du gala de fin d'année qui se tiendra le 27 juin prochain. Cette subvention permettra la prise en charge d'une partie des frais de location des gradins (dont le montant total est de 1 329,21 €).

### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **Subvention au Comité d'organisation du Comice rural et agricole 2015 du canton**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Yves LAUVERGEAT, 7ème Maire-adjoint en charge des affaires culturelles, alloué une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Comité d'organisation du Comice rural et agricole de l'ex-canton des Aix d'Angillon qui se déroulera du 4 au 6 septembre prochains. Le Comité d'organisation avait fixé le montant de la participation des communes concernées à hauteur de 1,62 € par habitant. Représentant théoriquement pour la commune plus de 8 000 €, ce montant a été jugé irréaliste dans le contexte actuel. Cette subvention de 5 000 €, qui représente déjà un effort important pour la ville, bien qu'inférieure à celle attendue, ne remettra pas en cause l'organisation de cette manifestation au vu de son budget prévisionnel comprenant une marge significative de sécurité.

### **ACTION SOCIALE**

#### **Subvention exceptionnelle à l'UNRPA**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale, alloué une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 351,96 € à l'association Ensemble & Solidaires UNRPA, au titre des frais engagés par celle-ci dans le cadre de l'organisation des repas des aîné(e)s des 9 et 10 décembre derniers.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Mise à jour du régime indemnitaire**

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, décidé de modifier le régime indemnitaire afin de l'adapter à l'évolution de la réglementation en vigueur et à l'organisation des services.

Ainsi, certaines fonctions qui n'existent plus en tant que telles ont été supprimées (suppression de la fonction « secrétariat du conseil municipal » du fait de notre nouvelle organisation dans ce domaine et suppression de la fonction « agent de maintenance des salles municipales » du fait de la réorganisation du pôle technique).

Par ailleurs, l'astreinte d'exploitation pour jour férié a été majorée.

Jusqu'à présent, lorsqu'une astreinte d'exploitation était effectuée pendant une semaine complète elle donnait lieu au versement d'une indemnité d'astreinte pour la semaine égale à 149.48€. Il n'était pas prévu de majoration lorsqu'un jour férié tombe pendant cette semaine d'astreinte. Cette demande de majoration avait été effectuée et validée dans son principe par l'autorité territoriale. Elle a fait l'objet d'une proposition au comité technique du 20 mars 2015 qui y a émis un avis favorable.

La majoration, calculée sur la base d'une majoration d'heure supplémentaire de dimanche et jour férié, est ainsi de 22,93 €.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Tout au long de la séance, le Maire et ses Adjoint(e)s ont donné quelques informations diverses au Conseil :

.les chiffres du chômage : Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale, a indiqué que la commune comptait 354 demandeurs d'emplois au 15 mars dernier (166 hommes et 188 femmes). Ils étaient 291 l'an dernier à la même époque, soit une progression de + 21 % en un an ;

.le séjour de la classe de neige a eu lieu le mois dernier. 53 élèves de CM1 ont séjourné pendant 8 jours avec leurs deux enseignants au Centre du Brudou, à Pont-du-Fossé dans les Hautes Alpes ;

.le CNMG a tenu à remercier la municipalité pour son soutien dans l'organisation du loto du club du 21 février dernier qui fut un succès ;

.Serge MARICOT, Conseiller Délégué au Comité de jumelage a rappelé que la délégation allemande était attendue du 14 au 16 mai prochains ;

.la Maire a rappelé que le Conseil Général avait fixé la date de fermeture de la Route des quatre vents (RD 151) au 7 avril, et que la prévision d'ouverture de la Rocade Nord-Est était maintenue pour le mois de juin. Le Conseil Général devrait prochainement communiquer à ce sujet. Par ailleurs, la réalisation du premier « barreau » de la future « déviation de Saint Germain », qui a déjà débutée dans sa partie reliant la Rocade Nord-Est au giratoire de la Route des quatre vents (RD 151 – en amont de sa fermeture), devrait bel et bien figurer dans le prochain « Contrat de Plan État - Région » pour sa partie suivante reliant le giratoire de la Route des quatre vents (RD 151 – en amont de sa fermeture) à la Route des Aix ;

.Roland BOUAL, Conseiller Délégué aux transports, a indiqué que selon toute vraisemblance, et en attendant confirmation, le « service de transports à la demande VITABUS » allait de nouveau être proposé à Saint Germain du Puy par Agglobus en septembre prochain. Après la suspension de la précédente tentative entre 2013 et 2014, ce service serait proposé cette



fois-ci conformément à la demande formulée par le Maire par courrier le 2 février dernier, à savoir le matin. Il devrait donc être proposé sur réservation, de 9h30 à 12h30, hors période de vacances scolaires ;

.la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, réuni le 25 février dernier (le Maire ayant assisté à la réunion) a validé les projets des « Terrasses de Saint Germain du Puy » et de l' « Intermarché », initialement approuvés par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, mais qui faisaient l'objet d'un recours de la part de leurs enseignes concurrentes.

Hormis une voix CONTRE lors du vote des taux d'imposition, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.

Aucune question n'étant posée, aucune prise de parole n'étant demandée, le Maire leva la séance à 21h30.



## A propos de la situation financière des communes : peut-on « déperir en bonne santé » ?

Un article de Maxime CAMUZAT,  
Maire de Saint Germain du Puy, Vice-président de l'Association des Maires de France

En présentant le budget supplémentaire 2012 de ma commune lors de la dernière séance du Conseil Municipal, j'ai soulevé le problème suivant :

**« Quand le budget communal est bien géré, et les finances de la commune saines, dans un contexte économique et financier aussi défavorable aux collectivités territoriales, peut-on déperir, voire mourir, en bonne santé ? »**

« Déperir », cela signifie pour une commune comme la nôtre, et pour bien d'autres collectivités locales, départements ou régions, voir disparaître peu à peu les équipements et services publics locaux qu'elle met actuellement à la disposition de ses habitants, mais aussi à la disposition de bien d'autres habitants des petites villes ou villages voisin(e)s, qui ne font d'ailleurs pas forcément partie du même groupement de communes.

Avant la présentation détaillée du projet de budget supplémentaire 2012, les Conseillers Municipaux de Saint Germain du Puy avaient préalablement pris connaissance du rapport<sup>1</sup> sur la gestion des budgets 2009 à 2011 de la commune, élaboré par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques. Ce rapport met en avant « une situation financière de la commune très saine », avec notamment « une pression fiscale dans la moyenne, et une bonne maîtrise de la dette ». Plus précisément, il indique que :

*« la situation financière de (la) commune est très saine ;  
.elle dégage une capacité d'autofinancement confortable grâce au niveau élevé de ses produits de fonctionnement ;  
.sa politique d'investissement relativement soutenue n'a pas eu d'impact sur ses réserves qui demeurent élevées et qui lui permettent d'aborder l'avenir avec sérénité ;  
.l'analyse des équilibres financiers met en évidence un niveau de trésorerie suffisant ;  
.la pression fiscale sur les ménages est tout à fait dans la moyenne ;  
.l'évolution de sa courbe d'endettement montre une bonne maîtrise de la dette. »*

Fin de citation.

Les services de la DDFIP qui ont rédigé ce rapport soulignent les points forts de la commune que sont « les produits de fonctionnements élevés », « l'autofinancement », « le niveau d'endettement », « les subventions conséquentes », tout en notant « l'absence de points faibles ».

J'ai alors précisé que bien gérer le budget de notre commune faisait évidemment partie de la tâche que nous ont confiée les Germinoises(es), et que nous ne pouvions que nous féliciter d'y parvenir, mais que cela ne remettait malheureusement pas en question ce que j'indiquai lors de la présentation son budget primitif pour cette année.

J'avais alors indiqué que ce budget s'inscrivait : **« dans un climat d'interrogation, voire d'inquiétude sur la capacité des collectivités territoriales à faire face à leurs missions dans les prochaines années<sup>2</sup>, dans un contexte national de crise et de risque « d'assèchement financier » des collectivités, avec la baisse annoncée de plus de 2 milliards d'euros des dotations de l'État pour les deux années à venir, et dans un contexte local où pèsent les décisions financières de Bourges Plus concernant la commune.**

<sup>1</sup> 1ère page du rapport jointe en annexe, consultable en ligne en intégralité sur le site [www.saintgermaindupuy.fr](http://www.saintgermaindupuy.fr) dans le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2012

<sup>2</sup> Voir mon intervention au Comité Directeur de l'Association des Maires de France du 18 octobre 2012 - Cidefil

*Le blocage des dotations de l'État, le quasi-gel depuis 2002 de l'attribution de compensation que nous verse Bourges Plus sont deux illustrations, nationales et locales, de la stagnation de nos recettes, quand dans le même temps, nos dépenses de fonctionnement, comme celles de bien des foyers de notre commune d'ailleurs, augmentent, elles, plus vite que l'inflation<sup>3</sup> ».*

Si cet assèchement devait se poursuivre, quelque soit la qualité de notre gestion, comme celles de bien des communes ou départements, nous ne pourrions plus financer nos services et équipements municipaux.

C'est ce que soulignait André LAIGNEL, Secrétaire Général de l'Association des Maires de France, et nouveau Président du Comité des Finances locales, lorsqu'il indiquait dans la présentation du « Rapport sur les finances des collectivités locales en 2010 », rédigé par l'Observatoire des Finances Locales qu'il présidait déjà alors :

*« A ce constat sur les comptes 2009 / 2010, s'ajoutent les inquiétudes sur les effets durables et profonds de la crise, sur l'impact réel de la suppression de la taxe professionnelle qui entraînera, en tout état de cause, un transfert des charges sur les familles et un recul considérable de l'autonomie fiscale des collectivités, celle-ci étant d'ores et déjà réduite à rien pour les régions, et donc un recul des libertés locales.*

*De plus, le gouvernement ayant annoncé le gel des dotations de l'État destinées aux collectivités locales pour 2011, et un recul de l'ensemble des financements en faveur des territoires, l'aggravation de la situation financière des administrations publiques locales est inéluctable.*

***Tous les éléments d'une crise des finances locales sont donc ainsi réunis, mettant dangereusement en cause les capacités de développement de nos territoires et souvent, l'existence même de nos services publics locaux*** ». Fin de citation.

Ce même Président, Maire d'Issoudun, précisait par ailleurs voici deux semaines en ouverture du 95ème Congrès des Maires de France :

***« Il faut sortir des vieilles habitudes, car si les intentions sont bonnes, et nous les savons sincères, convient-il de passer de la paroles aux actes ! Il semble, malheureusement, que parfois les vieilles habitudes aient la vie dure. En effet, comment concilier l'engagement présidentiel d'une discussion ouverte, sereine, respectueuse, sur les concours financiers de l'État, avec l'annonce, sans aucune consultation préalable, d'une baisse importante des dotations pour la période 2013-2015 : moins 2,25 milliards ?*** ». Fin de citation.

Pour mémoire, Philippe LAURENT, Président de la Commission des Finances de l'AMF et spécialiste reconnu des finances locales, écrivait voici quelques années : ***« Si rien ne change, avec ce qui s'annonce, c'est la remise en cause des services publics locaux à un niveau que les gens n'imaginent même pas*** »... Nous y sommes.

Ainsi, si le garrot continue à s'appliquer aux finances des collectivités, l'asphyxie financière en sera le résultat inéluctable et donc, en somme, oui, on pourrait effectivement « dépérir et mourir en bonne santé »...

Maxime CAMUZAT  
5 décembre 2012

---

<sup>3</sup> 80% des recettes de notre budget stagnent ou baissent, les impôts sur les ménages (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie) étant désormais les seuls sur lesquels les communes peuvent agir pour équilibrer leur budget...

## **SITUATION FINANCIERE DE SAINT GERMAIN DU PUY**

L'étude financière porte sur les exercices 2009 à 2011 du budget principal de la commune de Saint Germain du Puy.

Celle-ci fait partie de la communauté d'agglomération Bourges Plus qui a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

En 2011, la commune comptait 4 913 habitants.

Les données chiffrées seront comparées aux moyennes départementales des collectivités de même strate de population. Toutefois, la comparaison devra être interprétée avec une certaine prudence compte tenu de l'hétérogénéité des collectivités. Aussi, l'utilisation de pourcentages d'évolution permettra de constater les écarts les plus importants.

Il a été tenu compte de l'impact des budgets annexes dans les dépenses d'équipement notamment.

### **PRINCIPAUX CONSTATS**

**La situation financière de la commune de Saint Germain est très saine.**

**La commune dégage une capacité d'autofinancement confortable** grâce au niveau élevé de ses produits de fonctionnement.

**La politique d'investissement** relativement soutenue **n'a pas eu d'impact sur les réserves** qui demeurent élevées et permettent à la commune d'aborder l'avenir avec sérénité.

L'analyse des équilibres financiers met en évidence **un niveau de trésorerie suffisant.**

**La pression fiscale** sur les ménages est tout à fait **dans la moyenne.**

Enfin, l'évolution de la courbe de l'endettement montre **une bonne maîtrise de la dette.**

<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Produits de fonctionnement élevés</li><li>✓ Autofinancement</li><li>✓ Niveau d'endettement</li><li>✓ Subventions conséquentes</li></ul>	

## **MOTION**

### **de l'Association TGV Grand Centre Auvergne**

**Réunion des Acteurs 16 Février 2015 - BOURGES**

**Réunis en concertation, les élus et acteurs de la Région Centre et de l'Allier rappellent :**

- **l'importance** que revêt la réalisation de la LGV Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon (*laquelle est inscrite dans la Loi Grenelle et a été reconnue prioritaire par le Commission Mobilité 21*) dans sa double logique de désaturer la ligne actuelle Paris-Lyon d'une part, et d'aménager le territoire d'autre part.
- **le choix quasi-unanime des élus** et des socio-professionnels pour un **scénario ouest variante Roanne** passant par Bourges, assurant une meilleure desserte inter-secteurs que le Médian qui exclue la desserte de Montluçon, Châteauroux et Limoges.
- **que le scénario Ouest est le seul scénario qui assure une faisabilité et une solidarité territoriale de tous les acteurs** permettant d'assurer un maillage territorial équilibré par la desserte d'Orléans, Blois, Bourges, Vierzon, Châteauroux, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, et Roanne ; villes des régions Centre, Auvergne, ouest Bourgogne, Limousin, ignorées jusqu'ici par la grande vitesse. La loi oblige aussi de passer par Orléans, ce qui n'est pas le cas du scénario Médian.
- **que la discrimination des scénarios s'effectue essentiellement en Région Centre**, notamment sur l'aspect environnemental, et sur la qualité et le cadencement des dessertes des territoires, **et que ce sont les Régions les moins concernées qui ont emporté la décision**, ne regardant que la vitesse et la minute gagnée, sans se soucier de l'équilibre territorial.

**Par ailleurs, les élus et acteurs de la Région Centre et de l'Allier regrettent :**

- **de voir la présentation des résultats de RFF constamment biaisée** dans les documents finaux, mettant systématiquement en avant le scénario Médian, omettant même ses caractéristiques désavantageuses, jusque dans son linéaire d'infrastructure, présenté constamment sans raccordements, (or il y a bien 100km linéaires de raccordements dans le cas du Médian).

**Parallèlement, les élus et acteurs de la Région Centre et de l'Allier contestent :**

- **l'avis de recommandation porté par les membres du COPIL, le 4 février 2015, qui reconnaît le scénario Médian comme le plus adapté pour répondre aux objectifs du projet POCL, alors que cette décision va à l'encontre des conclusions du débat public et des prises de position d'une grande majorité d'élus, principalement concernés.**

**Aussi, les élus et acteurs de la Région Centre et de l'Allier demandent expressément que soient pris en comptes les éléments ci-dessous qu'ils ne cessent de signaler :**

- 1/ les possibilités d'exploiter un jumelage d'infrastructure en Région Centre (A71, 30 km linéaire de l'aérotrain au nord d'Orléans, voie ferrée POLT, RN76 et RN 20 au sud de Salbris).
- 2/ la création d'un pretium-doloris environnemental des territoires vierges impactés dans le scénario Médian.
- 3/ la prise en compte de l'impact acoustique sur les habitations en Région Centre plus important en zones agricoles, se propageant sur de longues étendues, qu'en zones boisées qui assurent un écran de protection naturel.
- 4/ l'évaluation du calcul de la surface des terres agricoles et viticoles impactées (1.400 ha impactés dans le scénario Médian pour 900 dans le scénario Ouest)
- 5/ l'étude de la topographie des territoires traversés en Sancerrois et Pays Fort, qui augmentera nécessairement le coût de l'infrastructure du scénario Médian, aujourd'hui minoré.

**Enfin, les élus et acteurs réunis ce jour se réservent le droit de déposer ou s'associer à des demandes de recours contre toute décision en faveur du scénario Médian.**